Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DPC_26_055-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

DELIBERATION N° DVC/DPC/26/055 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION DE COHESION SOCIALE : ASSOCIATION COLLECTIF D'ANIMATION DE SAINTE MARIE (COASM)

La Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

06 MAI 2026

que la convocation a été faite le 22 / 04 / 2026 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 37 sur 39.

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 17 h 40 , le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Madame la Maire, Céline SITOUZE

Etaient présents : Mme Céline SITOUZE, Maire

Adjoints: M. André CHERIMONT - Mme Lucie GRONDIN DAFREVILLE - M. Jean-Paul LEOCADIE - Mme Roseline VALLIAMEE-CALLY - M. Jean-François VELIN - CASSIM - Mme Marie Silogia TECHER - M. Dimitri VINKETASSALA - Mme Marie-Joelle NAUCHE - M. David BRUNO - Mme Heliette BAKARI SITOUZE - M. Teddy LIBELLE - Mme Angélique MOUTOUSSAMY- M. Teddy PALIATA - Mme Nicole GIVRAN.

Conseillers Municipaux : M. Gilbert RAMASSAMY - Mme Renée GUEDAMA - Mme Angélina POULLAIN - M. Daniel CONVERT - M. Yannis MARINIER - Mme Régine SOUPRAMANIEN MOUTAMA – Mme Fabienne IVOULA MOUSSA PANDION - Mme Catherine PEROUMAL ELLAMA - M. Nils BRYNHILDSVOLL - Mme Elodie APALAMA - M. Julien RODE - M. Alexandre MARTIN - Mme Cynthia LAUDE - M. Julien IMAHO - M. David MOUCOUVEIA - M. Yves FERRIERES - M. Jérôme ALAGUIRY - Mme Cindy M'COUROUPA – M. Billy PANECHOU - M. Ayoub QAZI - Mme Marie-Line SOUBADOU - Mme Ludivine TOMAS.

La Maire
Céline SITOUZE

Etaient absents : Mme Elisemène ERAPA - Mme Julie LEBON.

Monsieur David MOUCOUVEIA a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 974-219740180-20260428-DPC_26_055-DE

DELIBERATION N°DVC/DPC/26/055

PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION DE COHESION SOCIALE : ASSOCIATION COLLECTIF D'ANIMATION DE SAINTE MARIE (COASM)

L'Association Collectif d'Animation de Sainte Marie (COASM), depuis sa création contribue à construire une dynamique sociale sur les quartiers du Centre-Ville, en développant des actions de cohésion sociale, de solidarité, d'animation et d'accompagnement des personnes en difficultés. L'intervention auprès de la jeunesse et des familles constitue des axes forts du travail de l'acteur associatif et ce dans un objectif de soutien aux habitants en situation fragile.
Afin d'assurer la poursuite du travail entrepris depuis plusieurs années et maintenir ainsi les efforts pour consolider la dynamique sociale, le COASM sollicite au titre de son programme d'actions 2026, la participation financière de la commune.

Par délibération N°DVC/DPC/25/133 du 26 Novembre 2025, une avance sur subvention de 35 000 € a été allouée au porteur de projet au titre de l'année 2026.

Afin de permettre au porteur de projet de concrétiser son programme d'actions 2026, le conseil municipal décide :

1) D'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de Soixante Dix Mille euros (70 000 €) au porteur de projet précité, pour l'année 2026.
 Cette aide financière est destinée à permettre la prise en charge des dépenses de fonctionnement liées aux actions mises en œuvre.
2) D'adopter le principe de versement d'une participation financière au COASM.
3) De formaliser par voie de convention le versement de la subvention, après déduction de l'avance référencée, soit un montant de trente-cinq mille euros (35 000 €).
4) D'autoriser La Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.

.....

ADOPTE A L'UNANIMITE.

.....

Pour extrait certifié conforme.

La Maire

COMMUNE DE SAINTE-MARIE

Céline SITOUZE